



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Monsieur Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD.

(Mme Patricia CHATELIN est obligée de quitter la séance au point 3 de l'ordre du jour)

Etaient absents excusés et ayant donné procuration : Magali BOISSET a donné procuration à Paul PINSARD, Patricia CHATELIN a donné procuration à Charles LONJOU en séance, Michel DURAND a donné procuration à Jacques POUGET et Jean-Luc SEGUY a donné procuration à Stéphane DOLO.

Etait absente excusée : Aline JACQUET.

Madame Marie-Christine LAPEYRE est désignée comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1 – Décision modificative budgétaire n° 4

2 – Rénovation du Gymnase : avenants au marché et prolongation du délai d'exécution

3 – Complexe Sportif : attributions des marchés : aménagements de terrains de sports

4 – Viabilisation de 2 lots au PechFourcat : Fixation du prix de vente des terrains

5 – Avis sur demande de création d'une chambre funéraire à la ZA de Lissaure

6 – Communauté de communes du Pays Lalbenque-Limogne :

- Adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie (2019-2022)
- autorisation d'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas
- convention de mise à disposition de terrain : halte pèlerin sur le GR65

7 --DETR 2019 : modification du plan de financement aménagement du bourg et proposition : amélioration du bâtiment de LAVAYSSADE : logements communaux

8 – Modification des effectifs

9 – Mise en œuvre du Règlement du service assainissement de la commune et fixation des participations.

10 – Occupation du domaine public par France TELECOM : fixation de la redevance

11 – Demandes de subvention : voyages scolaires : accord de principe

12 – SIPA : modification des statuts du Syndicat

13 – Questions diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du **12 novembre 2018**, en vue de son approbation. Aucune observation est faite, le compte rendu est approuvé à la majorité avec deux abstentions celle Patricia CHATELIN et Charles LONJOU, et un vote contre Sébastien NODARI.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2018-40 : en date du 17/11/2018, remboursement de la caution à Monsieur et Madame LEANDRI-TETARD Ludovic pour 284.39 €, logement T3 Résidence Lavyssade.

2018-41 : en date du 17/11/2018, attribution de la caution pour le logement T3, résidence Lavyssade à Mathilde BERGER pour 288.39 €.

2018-42 : en date du 04/12/2018, validation du devis pour la viabilisation en eau potable du PechFourcat pour un montant de 8 484.70 €. Décision n° 2018- 37 prise le 22/10/2018, pour 6 171.90 €, le Syndicat AEP a revu son estimation.

2018-43 : en date du 4/12/2018 : validation du renouvellement de la ligne de trésorerie pour 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour 80 000 €.

2018-44 : en date du 6/12/2018, revalorisation des loyers des 20 logements communaux sur la base du l'indice de référence du 2^{ème} trimestre, soit + 1.25 % :

TYPE DE LOYER	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
T3 résidence des Marronniers	303.34	307.14
T4 résidence des Marronniers	351.49	355.89
Garage Résidence des Marronniers	32.28	32.69
T4 Logement St Hilaire	442.88	448.42
T2 immeuble La Vayssade	235.46	238.41
T3 D immeuble La Vayssade	303.34	307.14
T3 G immeuble La Vayssade	288.39	292
T4 immeuble La Vayssade	435.57	441.02
T2 (A1) maison Poileux	303.51	307.31
T1 (B2) maison Poileux	148.06	149.91
T1 (C3) maison Poileux	150.51	152.40
T2 (D4) maison Poileux	291.67	295.32
T1 (E5) maison Poileux	155.55	157.50
T2 (F6) maison Poileux	272.79	276.2
Garage collectif de la résidence des Marronniers	407.80	412.9
T4 logement au dessus de la Poste	533.48	540.15
Garage du logement de la Poste	32.01	32.41

Un tableau récapitulant les déclarations d'intentions d'aliéner depuis le 1/01/2018 est transmis en séance pour information.

ORDRE DU JOUR

1 – Décision modificative budgétaire n° 4

Pour achever l'exécution budgétaire et anticiper le début d'année avant le vote du prochain budget 2019, il vous est proposé une décision modificative n°4.

Pour la section de fonctionnement : uniquement des virements entre chapitres. Montant équilibré à 0€.

Pour la section d'investissement : Virements de crédits entre opérations d'investissement. Le montant de la décision est équilibré à 45 500 €.

Vote à l'unanimité.

2 – Rénovation du Gymnase : avenants au marché et prolongation du délai d'exécution

Les travaux du gymnase sont toujours en cours d'exécution depuis le démarrage du chantier par ordre de service le 2/07/2018 prévu initialement pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 01/01/2019. Compte tenu de quelques retards pris dans l'exécution de ce chantier, il convient de prolonger ce chantier jusqu'au 1^{er} février, soit 1 mois de plus.

Au niveau des différents lots, il y a des prestations supplémentaires et des prestations qui ne seront pas exécutés.

Je vous présente le récapitulatif concernant les avenants :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	AVENANT HT	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 - TERRASSEMENT	SARL SEGUY	14 014.60 €	16 817.52 €	6 173.31 €	20 187.91 €	24 225.49 €
2 – DEMOLITIONS-MACONNERIE	SARL BANIDE	75 096.70 €	90 116.04 €	-14 666.00 €	60 430.70	72 516.84 €
3 - CHARPENTE	SARL ISSALY	40 691.00 €	48 829.20 €		40 691.00 €	48 829.20 €
4 – MENUISERIES + Option	SARL ISSALY	24 696.75 €	29 636.10 €	1 959.20 €	26 655.95 €	31 987.14 €
5 – PLATRERIE	SARL OLIVEIRA	9 304.70 €	11 165.64 €	3 400.50 €	12 705.20 €	15 246.24 €
6 - CARRELAGE	SARL LACAZE	6 038.50 €	7 246.20 €	2 131.50 €	8 170.00 €	9 804.00 €
7 - ELECTRICITE	ALLEZ ET CIE	28 000.00 €	33 600.00 €	964.00 €	28 964.00 €	34 756.80
8 – PLOMBERIE	SARL PISONERO	18 050.00 €	21 660.00 €		18 050.00 €	21 660.00 €
9 – PEINTURE	SARL POUSSOU	4 222.48 €	5 066.97 €		4 222.48 €	5 066.97 €
TOTAUX		220 114.73 €	264 137.67 €	- 37.49 €	220 077.24 €	264 092.68 €

Pour résumer, les lots pour lesquels le maître d'œuvre nous propose un avenant, sont les lots suivants :

LOT 1 : Terrassement pour 6 173.31 € HT - LOT 2 : Démolitions/Maçonnerie : - 14 666 € HT

LOT 4 : Menuiseries + option : 1 959.20 € HT - LOT 5 : Plâtrerie : 3 400.50 € HT

LOT 6 : Carrelage : 2 131.50 € HT - LOT 7 : Electricité : 964 € HT

Soit un global qui reste en négatif : - 37.49 € HT.

Vote à l'unanimité pour les avenants, la prolongation du délai d'exécution et autorisation donnée au Maire pour signer les avenants.

3 – Complexe Sportif : attributions des marchés : aménagements de terrains de sports

Madame Patricia CHATELIN quitte la séance pour raison de santé et donne procuration à Charles LONJOU.

La consultation pour la réalisation de deux terrains de sport (terrain d'Honneur et terrain d'entraînement) dans l'enceinte du futur complexe sportif a été publiée dans la Dépêche du midi le 21/09/2018.

La remise des offres s'est effectuée le 19 octobre 2018.

La consultation est pour 2 lots :

- **Lot 1 : Terrassements – VRD et espaces verts**
- **Lot 2 : Eclairage des terrains**

Les estimations de la maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

LOT 1 : TERRASSEMENTS – VRD ET ESPACES VERTS	MONTANT
Marché de base	253 316.30 €
Tranche optionnelle 01 : drainage terrain d'honneur	54 020.00 €
Tranche optionnelle 02 : Clôture et mains courantes	61 850.00 €
Tranche optionnelle 02 : plus-value pour clôture en panneaux rigides	45 000.00 €
Total HT Base + tranches optionnelles	414 186.30 €
LOT 2 : ECLAIRAGE DES TERRAINS	MONTANT
Marché de base	68 700.00 €

Suite à la remise des offres, nous avons eu les plis suivants :

Pour le LOT1 :

- La SARL SEGUY TP domiciliée sur Lalbenque
- L'entreprise RAFFY BTP domiciliée à Fontanes

LOT 1 : TERRASSEMENTS – VRD ET ESPACES VERTS	SARL SEGUY TP	Entreprise RAFFY BTP
	MONTANT	MONTANT
Marché de base	344 388.10 €	248 407.95 €
Tranche optionnelle 01 : drainage terrain d'honneur	36 206.00 €	33 999.00 €
Tranche optionnelle 02 : Clôture et mains courantes	91 797.00 €	68 769.20 €
Tranche optionnelle 02 : plus-value pour clôture en panneaux rigides	16 200.00 €	27 450.00 €
TOTAL HT BASE + OPTIONS	488 591.00 €	378 626.15 €

L'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'œuvre et rendue le 12 novembre 2018 à 10 h.

A la vue de cette analyse et des explications qui ont été données, la maîtrise d'œuvre propose au pouvoir adjudicateur, le Maire, l'attribution suivante :

-L'entreprise RAFFY BTP domiciliée à Fontanes pour un marché de base de 248 407.95 € HT soit 298 089.54 € TTC.

- il convient également de retenir les tranches optionnelles, celles-ci seront à affermir ou pas dans le délai réglementaire suite à la notification du marché de base.

Vote à l'unanimité avec validation de l'attribution pour le lot 1 et autorisation donnée au Maire pour signer le marché et l'ensemble des pièces nécessaires.

Pour le LOT 2 :

LOT 2 : ECLAIRAGE DES TERRAINS	MONTANT
Entreprise FAUCHE	47 910.06 €
Entreprise SAG VIGILEC	59 928.00 €
Entreprise ALLEZ ET CIE	68 880.72 €
Entreprise ENGIE INEO	81 069.47 €

Après analyse des offres, la maîtrise d'œuvre propose l'offre de l'entreprise FAUCHE pour un montant HT de 47 910.06 € soit 57 492.07 € TTC.

Décision à prendre pour le lot 2 : validation de la proposition d'attribution pour le lot 2 en offre de base pour 47 910.06 € HT à l'entreprise FAUCHE et autorisation à donner au Maire pour signer le marché.

Vote à l'unanimité pour l'attribution du lot 2 et autorisation donnée au Maire pour signer le marché et l'ensemble des pièces nécessaires.

4 – Viabilisation de 2 lots au PechFourcat : Fixation du prix de vente des terrains

Les travaux de viabilisation des 2 lots au Pech Fourcat viennent de s'achever.

Ils s'élèvent à 38 136.48 € TTC.

Les parcelles à vendre sont respectivement de 1 136 m² et de 1 257 m².

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 28 € le m².

Vote à la majorité avec une abstention, celle de Serge LINON et autorisation donnée au Maire ou au 1er adjoint pour signer les actes notariés à venir.

5 – Avis sur demande de création d'une chambre funéraire à la ZA de Lissaure

La Préfecture, bureau de la réglementation générale, des associations et des élections nous a adressé une demande de création d'une chambre funéraire, situé à la ZA de Lissaure représentée par Monsieur POUZERGUES Thierry, dossier déclaré complet le 23/11/2018.

Conformément à l'article R.2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, la création d'une chambre funéraire est autorisée par le Préfet qui consulte notamment le conseil municipal de la commune concernée.

Un avis du conseil municipal doit être adressé avant le 23/01/2019.

Avis favorable à l'unanimité.

6 – Communauté de communes du Pays Lalbenque-Limogne :

- Adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie (2019-2022)

La Communauté de Communes propose de renouveler l'adhésion au groupement de commandes pour la passation des marchés publics pour les programmes voirie communautaires et communaux pour 2019-2022 et faire des économies d'échelle.

- autorisation d'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas

Dans le cadre de la GEMAPI, la communauté de communes a validé son adhésion au syndicat mixte du bassin du Lemboulas pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques sur une partie de son territoire. A ce stade, l'adhésion ne sera possible qu'après acceptation d'une majorité qualifiée des communes membres.

- convention de mise à disposition de terrain : halte pèlerin sur le GR65

La Communauté de communes propose une convention de mise à disposition du terrain appartenant à la mairie pour régulariser l'implantation de la halte pèlerin construite à Emeliès. Cette mise à disposition est proposée à titre gratuit.

Pour ces points, avis favorable à l'unanimité et autorisation donnée au Maire ou au 1^{er} adjoint pour signer les pièces nécessaires qui en découlent.

7 -DETR 2019 : modification du plan de financement aménagement du bourg et proposition : amélioration du bâtiment de LAVAYSSADE : logements communaux

***Modification aménagement de bourg :**

Lors du conseil municipal du 12/11/2018, il a été validé un dossier de DETR pour la troisième tranche d'aménagement de bourg incluant les secteurs 3-4 et 6 plus la réfection des ruelles.

Finalement, l'aménagement à présenter au titre de la DETR sera uniquement les secteurs 3, 4 et 6 (rue du balat, place du balat et chemin de lavayssade).

Le plan de financement est modifié de la façon suivante :

Montant des travaux + honoraires : 260 000 € HT soit 312 000 € TTC.

- DETR 2019 (30 %) : 78 000 €
- DEPARTEMENT (lot) : (20%) : 52 000 €
- REGION Occitanie (20%) : 52 000 €
- **Total du financement : 182 000 €**
- Fonds libres et/ ou emprunts y compris la TVA : 130 000 €
- Total TTC de l'opération : 312 000 € TTC

Vote à l'unanimité et autorisation donnée au Maire pour solliciter les financements ci-dessus.

***Amélioration bâtiment de la Lavayssade : 4 logements communaux conventionnés :**

Je vous propose de faire une opération d'amélioration de ce bâtiment, rénové en 2006. Ce bâtiment nécessite une isolation par l'extérieur et le changement des menuiseries

Le montant estimatif de ces travaux est de 65 000 € HT soit 78 000 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- DETR (30%) : 19 500 €
- REGION (30 %) : 20 000 €
- DEPARTEMENT (20) : 13 000 €

Total du financement : 52 500 €

Fonds libres et /ou emprunt y compris la TVA : 25 500 €

Total de l'opération : 78 000 € TTC.

Vote à l'unanimité et autorisation donnée au Maire pour solliciter les financements ci-dessus.

8 – Modification des effectifs

Nous avons deux modifications des effectifs à gérer pour janvier 2019 :

***Service animation :**

A compter du 7/01/2019, création d'un poste d'adjoint d'animation à 5h/semaine.

Cristel MARTINEZ, en charge des affaires scolaires fournit l'ensemble des explications.

Vote à l'unanimité et autorisation donnée au Maire pour signer le contrat correspondant.

***Service technique :**

Un agent actuellement à 20h/semaine sollicite pour des raisons personnelles, une diminution de ses heures de travail à 16 h/semaine pour la période de novembre à avril et maintien à 20 h/semaine de mai à octobre.

Je vous propose de créer un poste à 18h/semaine et de saisir le comité technique pour la suppression du poste à 20 h/semaine.

Vote à l'unanimité et autorisation donnée au Maire pour signer le contrat correspondant.

9 – Mise en œuvre du Règlement du service assainissement de la commune et fixation des participations.

Monsieur le Maire a fait parvenir un projet de règlement du service assainissement collectif de la commune avec une proposition de tarifs pour les différentes participations à mettre en place.

Après un premier examen, les élus souhaitent approfondir et surseoir la décision au prochain conseil municipal.

10 – Occupation du domaine public par France TELECOM : fixation de la redevance

La trésorerie de Lalbenque souhaite que chaque collectivité délibère pour fixer la redevance du patrimoine ORANGE occupant le domaine public routier de la commune.

Je vous propose de délibérer sur la fixation de la redevance pour l'année 2019. Les montants sont révisés chaque année au premier janvier, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

A titre d'information pour 2018 : la commune a 25,047 km d'artère aérienne, 7,42 km d'artère en sous-sol dont (6,205 km de conduite et 1,215 km câble enterré) et 0.50 m² d'emprise au sol (armoire).

Vote à l'unanimité.

11 – Demandes de subvention : voyages scolaires : accord de principe

Les établissements scolaires nous ont adressé leur projet de voyages scolaires pour 2019.

Ecole élémentaire de Lalbenque avec deux séjours au ski, un séjour en janvier 5 jours (4 nuits) au Centre Volca-Sancy – La Ligue 24 – 63 150 Murat-le-Quaire pour 3 classes.

Un séjour aux Angles en avril 2019 pour les 4 autres classes.

La participation sollicitée est de 25€ /nuitée, soit 100 € / enfant. Nous avons 81 élèves de Lalbenque soit 8 100 €.

Le Collège Sainte Thérèse à Lalbenque a prévu plusieurs voyages :

- Pour les 6^{ème} : séjour en classe de neige : 15 élèves. Participation forfaitaire de 45 €/enfant, soit 675 €
- Pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} : voyage à Rome : 24 élèves. Participation forfaitaire de 45 €/enfant, soit 1080 €.

Vote à l'unanimité pour accord de principe et inscription de ces subventions au budget 2019.

12 – SIPA : modification des statuts du Syndicat

Le Syndicat propose de nouveaux statuts. Le nom du Syndicat passe du SIPA (Syndicat Intercommunal de Protection Animale) au SIFA (syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale). De plus, les modalités de vote sont modifiées pour éviter les problèmes de quorum, trop souvent présents et qui retardent les décisions.

Vote à l'unanimité de la modification des statuts du Syndicat.

13 – Questions diverses

*Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le projet d'extension d'un module aux bâtiments modulaires. Ce bâtiment est le lieu commun des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) périscolaire et extrascolaire, il se situe à côté de l'école maternelle. Ce module supplémentaire répondrait à la réglementation imposée par la DDCSPP (direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) en fonction des effectifs déclarés sur ces deux accueils.

Monsieur le Maire informe les membres sur les deux devis qu'il possède et sollicite l'assemblée pour poursuivre ses négociations en vue d'une prochaine acquisition.

Sébastien NODARI informe ou rappelle aux élus la situation fin 2016 des bâtiments modulaires existants (infiltrations d'eau, mobilier vétuste). Monsieur le Maire informe l'assemblée que tous ces désordres ont été traités, nettoyage des chéneaux, reprise d'étanchéité sur le toit du bâtiment ainsi qu'au niveau des fenêtres et acquisition de mobilier (tables, armoires).

*Le Chef de l'Etat propose un grand débat national qui doit fournir une solution politique à la crise des gilets jaunes. Les maires des communes sont associés sur la base du volontariat à mettre en place un cahier de doléances disponible en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Après délibération, l'assemblée est favorable pour la mise en place de ce cahier de doléances qui sera ensuite adressé au Préfet du Département.

*Serge LINON rappelle la demande de l'association Babel Gum à l'occasion de son projet Epopée, vu au conseil du 12/11/2018. Un accord de principe avait été voté mais il convient d'en préciser le montant de 550 € identique à 2018. Accord à l'unanimité.

*la cérémonie des vœux du Maire et de son conseil municipal se déroulera le 11 janvier 2019 à 19 h à la salle des fêtes de LALBENQUE.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45 mn.

A LALBENQUE, le 21 Décembre 2018.

Le Maire,

Signé

Jacques POUGET.